

délibération :
D_2016_5_7

L' an deux mille seize , le vendredi 08 avril à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 01 Avril 2016

Présents : 19

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Projet d'aménagement
sécurisation RD 35**

Pouvoirs :

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie,
Madame COUSSY Stéphanie

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle que les négociations pour l'acquisition foncière avec les riverains de la route départemental RD 35 ont pu aboutir et une rencontre avec le Conseil Départemental a eu lieu en octobre 2015 concernant l'aménagement et la sécurisation de cette route reliant la ZE des Rentes et le rond-point du peuplier major. L'estimation des travaux avoisinant les 250 000 €, il a été demandé à la commune, dans un premier temps, de participer à hauteur de 40 % sous la forme d'un fonds de concours pour participer aux travaux. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a souhaité reporter sa prise de position à ce sujet et avait demandé de la part du Conseil Départemental un chiffrage plus précis.

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal, la nouvelle réunion de concertation du 15 mars 2016 entre la commune de Mouthiers et le Conseil Départemental concernant le projet de requalification de la route départementale n°35 et les aménagements de sécurité de la zone des rentes. Le Conseil Départemental a apporté des modifications techniques et financières au projet qui semblent satisfaire l'ensemble des parties.

Le coût total de l'opération, toutes sections confondues, s'élève à 1 100 000 € TTC

Le Conseil Départemental propose de prioriser la section 1, la traverse des Rentes, pour un montant évalué à 215 000 € HT. Les travaux sécuritaires sont les suivants :

- Longueur de la traverse : 710 m ;
- Largeur de chaussée : variable de 5,80 m à 6,20 m ;
- Création de chicanes à chaque extrémité de la section aménagée ;
- Aménagement d'un cheminement pour assurer le déplacement sécurisé des piétons jusqu'aux arrêts de bus avec passage piétons ;
- Plantation de haies longitudinales pour effet de rétrécissement visuel (2 séquences).

Il est proposé à la commune de Mouthiers de limiter sa participation financière à la prise en charge de la totalité du coût de réalisation du cheminement piétonnier y compris les bordures et le réseau d'assainissement pluvial pour une dépense plafonnée à 33 000 € HT. Ce montant qui représente 15,3 % du montant du projet, pourrait être moindre en fonction des tarifs

AR PREFECTURE

016-211602362-20160408-D_2016_5_7-RE
Reçu le 29/04/2016

proposés lors de la consultation des entreprises. Les travaux sont programmés pour le second semestre 2016.

Vu la délibération 2015_12_2 du conseil municipal portant sur l'acquisition des parcelles liées au projet RD35,

Vu le relevé de décision de la Direction des Routes du Conseil Départemental en date du 15 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPORTER une participation financière au Département de la Charente sous la forme d'un fonds de concours plafonnée à 33 000 € HT et calculé sur la bases des dépenses réelles pour la réalisation d'un cheminement piétons dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire de la section 1, traverse des Rentes, et
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération et notamment la convention de partenariat financier entre le Département et la Commune, incluant le remboursement partiel des frais d'acquisitions foncières et le remboursement total des frais de notaires, des frais de bornages et les éventuelles indemnités.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/04/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **29 AVR. 2016**

Le Maire

Michel CARTERET.

